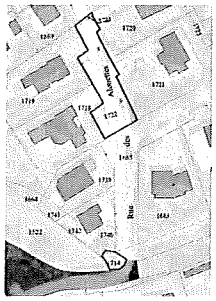
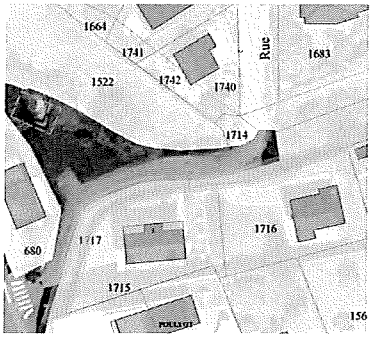
Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260428-342026-DE

N° 34/2026 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 28 avril 2026** **OBJET : INTEGRATION DE VOIRIE DANS LE DOMAINE COMMUNAL : RUE DES ALOUETTES – AJOUT D'UNE PARCELLE**
DATE DE CONVOCATION : Le 22 avril 2026 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 22 avril 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 24 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Stéphane CORRE, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M BEGOC qui a donné procuration à Mme SAUNIER PRENVEILLE M CHAMPEAU qui a donné procuration à M CORRE Mme SAUVAGE THIBOUVILLE qui a donné procuration à M PRUNIER M CALVARIN a été nommé secrétaire de séance

Lors du conseil municipal du 9 Mars 2026, le conseil a approuvé l'acquisition à titre gratuit par la commune, des parcelles cadastrées C1714, C1722 et C1723, correspondant à la rue des Alouettes, et leur intégration dans le domaine public communal routier, y compris les réseaux (eaux pluviales, EDF, France Télécom et éclairage public),





Or, la parcelle C1717 (ci-dessus) a été oubliée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'acquisition à titre gratuit par la commune, de la parcelle cadastrées C1717, correspondant à la rue des Alouettes et appartenant aux consorts LESCOP,
- D'intégrer la voie correspondante, d'une longueur de 87 ml, dans le domaine public communal routier, y compris les réseaux (eaux pluviales, EDF, France Télécom et éclairage public),
- De dire que les frais inhérents à cette opération (notaire) sont à la charge de la commune,
- D'autoriser le maire à signer les actes auprès de l'étude de Me HENAFF, notaire au Conquet.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Stéphane CORRE

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 28 avril 2026
Le Maire, Stéphane CORRE

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)